

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7385 SÉANCE DU 27 mars 2023

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Jean-Mathieu Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**ENTENTE RELATIVE AUX MODALITÉS DE VERSEMENT DE
SUBVENTIONS POUR LA PARTICIPATION DU CORPS DE POLICE DE
WENDAKE AU PROGRAMME DE FORMATION SUR LA DÉTECTION DE LA
CONDUITE AVEC LES CAPACITÉS AFFAIBLIES PAR LA DROGUE POUR
LES EXERCICES FINANCIERS 2018-2019 À 2021-2022**

Attendu que la légalisation du cannabis a mené à d'importants changements législatifs concernant notamment l'encadrement de cette substance et la lutte contre la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue;

Attendu que le gouvernement du Québec a conclu une entente de contribution financière relative à la formation policière, à la collecte de données et à l'acquisition de matériel de détection de drogue approuvé pour lutter contre la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue avec le gouvernement du Canada le 29 mars 2019;

Attendu que le gouvernement du Québec s'engage, au terme de cette entente, à appuyer financièrement tous les corps de police du Québec, incluant les corps de police autochtones, dans la gestion du changement et dans la formation de leur personnel en matière de sécurité routière par la mise en place d'un programme de formation;

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 28 mars 2023 Résolution adoptée à
l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7385 SÉANCE DU 27 mars 2023

**ENTENTE RELATIVE AUX MODALITÉS DE VERSEMENT DE
SUBVENTIONS POUR LA PARTICIPATION DU CORPS DE POLICE DE
WENDAKE AU PROGRAMME DE FORMATION SUR LA DÉTECTION DE LA
CONDUITE AVEC LES CAPACITÉS AFFAIBLIES PAR LA DROGUE POUR
LES EXERCICES FINANCIERS 2018-2019 À 2021-2022**

Attendu que l'École nationale de police du Québec (ENPQ) a le mandat de coordonner la planification et la diffusion des formations admissibles tant à l'ENPQ, en déconcentration ou hors établissement et de procéder au développement et à la diffusion du programme de formation en vertu de sa mission prévue à l'article 10 de la *Loi sur la police* (RLRQ, c. P-13.1);

Attendu que le ministère de la Sécurité publique du Québec va procéder au versement d'un montant de 5 679 \$ pour la participation du corps de police de Wendake au programme de formation sur la détection de la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue pour les exercices financiers 2018-2019 à 2021-2022.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Jean-Mathieu Sioui, **appuyé** par le Chef familial Daniel Sioui, et **résolu** :

- **D' l'entente relative aux modalités de versement de subventions pour la participation du corps de police de Wendake au programme de formation sur la détection de la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue pour les exercices financiers 2018-2019 à 2021-2022;**
- **De** mandater le directeur des Services policiers, M. Jean Duchesneau, à signer, pour et au nom du Conseil de la Nation huronne-wendat, ladite entente.

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 28 mars 2023 Résolution adoptée à
l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND